**APPEL À CONTRIBUTION POUR UN PROJET D’OUVRAGE COLLECTIF**

***LA SÉCURITÉ, APPROCHE TRIDIMENSIONNELLE***

*« Rem non novam nec insolitamaggredimur »* !

Force est de constater qu’il ne se passe pas un jour sans que l’emploi du mot sécurité ne soit fait par nous ou par ceux qui sont proches de nous, par les dirigeants étatiques, par les responsables d’organisations internationales… Aussi, la proximité avec le mot se note tant à l’interne[[1]](#footnote-2) qu’à l’international[[2]](#footnote-3).

Partant de là, on se rend à l’évidence que le terme sécurité nous est familier. Seulement, cette familiarité n’est pas synonyme de maitrise du concept. En effet, il n’est pas aisé de définir la sécurité qui se caractérise par sa polysémie. Aussi, doit-on signaler que le concept s’attache tant aux individus qu’aux Etats. Qu’on l’aborde dans le domaine des sciences historiques, politiques ou juridiques,la sécurité a plusieurs sens (subjectif, objectif, institutionnel…).

Décliné à toutes les échelles, le concept de sécurité a d’abord contribué à la création de politiques préventives des États nations face aux risques de conflits armés. De nos jours, les préoccupations sécuritaires semblent s’orienter vers le terrorisme, la dégradation de l’environnement, l’alimentation, les transports, le patrimoine culturel, etc. C’est donc à juste titre que le Conseil de sécurité de l’ONU déclarait en 1992 que « la paix et la sécurité internationale ne découlent pas seulement de l’absence de guerres et de conflits armés. D’autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité internationale trouvent leur source dans l’instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire ou écologique ». La sécurité est donc aujourd’hui un concept global qui se polarise entre fluidité et solidité. La dimension solide se rapporte à la sureté alors que la dimension fluide la reconfigure dans le temps et dans l’espace selon les menaces à endiguer.

Si les sociétés humaines ont acquis et développent aujourd’hui des capacités réactives et d’adaptation inédites face aux crises, le monde du début du XXIe siècle est aussi caractérisé par un sentiment important de vulnérabilité liée aux mutations des menaces. Les enjeux qui se lisent à l’échelon local, national, régional et international, interrogent de nombreuses disciplines scientifiques notamment historiques, politiques et juridiques.

Les questions de sécurité ont été développées dans la littérature nord-américaine. Il est intéressant de les élargirà d’autres communautésqui n’ont jusqu’ici appréhendé que marginalement la thématique. La dimension historique de l’étude sur la sécurité est fondamentale car, celui qui voudra s’en tenir au présent, à l’actuel, ne comprendra pas l’actuel comme le faisait remarquer Michelet. Il en est de même de la dimension politique, du moment où le politique tient tout en l’état. Quant à la nécessité d’aborder l’étude sous le prisme du droit, on se refugiera tout simplement derrière l’adage latin*ubisocietasibi jus* !

L’ambition du présent projetd’ouvrage collectif est donc de lancer des pistes nouvelles et complémentaires de réflexion sur le concept de sécurité. Les propositions de contribution devront s’inscrire dans l’une des disciplines proposées. Elles devront porter sur des questions en relation avec les différents axes déclinés ci-dessous.Toute autre proposition permettant d’enrichir ou d’éclaircir la thématique générale sera appréciée.

Afin de préserver la spécificité de chaque discipline et assurer la cohérence du projet, l’ouvrage sera rédigé en trois tomes.

**Tome 1 : L’approche historique de la sécurité**

**Axe 1 : La sécurité des origines à la décolonisation**

* Le concept de sécurité dans les sociétés précoloniales
* Les razzias esclavagistes et la sécurité
* Les opérations de pacification
* L’implantation de l’administration coloniale et du système de sécurité

**Axe 2 : La sécurité après les indépendances**

* Le recours à la législation d’exception
* La répression de la subversion
* Les centres d’internement administratifs
* Les pleins pouvoirs

**Axe 3 : Les défis sécuritaires contemporains**

* La désobéissance civile
* Les villes mortes
* Le grand banditisme
* Les velléités irrédentistes
* Mouvements islamistes et terrorisme
* Crises écologiques, trafics et conflits

**Tome 2 : L’approche politique de la sécurité**

**Axe 1 : Le sujet de la sécurité**

* Les sécuritaires classiques
* Les sécuritaires élargis
* Les sécuritaires critiques

**Axe 2 : Le rattachement du concept de sécurité**

* L’école idéaliste
* L’école réaliste
* L’école libérale
* Le constructivisme
* Les écoles critiques
* Les études féministes
* Les études postmodernes

**Axe 3 : Les enjeux et les nouveaux défis de la sécurité**

* Les enjeux de la sécurité
* Par rapport aux Etats
* Par rapport aux individus
* Les nouveaux défis de la sécurité
* La Décentralisation de la sécurité
* La déterritorialisation de la sécurité
* La sécurité maritime (Golfe de Guinée, Golfe d’Aden)

**Tome 3 : L’approche juridique de la sécurité**

**Axe 1 : La sécurité en droit international contemporain**

* Le système onusien
* Le mécanisme initial prévu par la Charte
* Le mécanisme né des fissures de la Charte
* Les systèmes régionaux
* L’architecture de Paix et de sécurité en Afrique
* L’architecture européenne de sécurité
* L’architecture américaine de sécurité
* L’architecture asiatique de sécurité
* Sécurité et désarmement
* Sécurité et droits de l’homme
* Sécurité et environnement
* Sécurité et alimentation
* Sécurité et personnes vulnérables (réfugiés, déplacés, femmes, enfants, vieillards)

**Axe 2 : La sécurité en droit interne**

* Le financement de la sécurité publique (Dimension financière de la sécurité publique)
* La répartition des prérogatives entre pouvoirs publics constitutionnels en matière de sécurité (Dimension constitutionnelle de la sécurité publique)
* La régulation administrative des activités privées en matière de sécurité (Dimension administrative)
* La sécurité comme composante de la police administrative (Dimension administrative)
* Droit civil et sécurité
* Droit social et sécurité
* Droit des affaires et sécurité
* Droit pénal et sécurité

**Axe 3 : La protection de la sécurité**

* La protection par le juge
* Le juge national
* Le juge communautaire
* Le juge international
* La protection par les instances non juridictionnelles
* Les organisations intergouvernementales
* Les organisations de la société civile

Calendrier

* **31 janvier 2019** : Date limite de recevabilité des projets de contribution (500 mots maximumen indiquant le nom, le titre de la contribution, la qualité et l’institution d’attache du contributeur) à retourner à l’une des adresses suivantes :nyabeyeul@hotmail.com;ahidjopauljackson@yahoo.fr ;michdomga@yahoo.fr
* **25 février 2019** : Transmission du protocole de rédaction pour les contributions retenues.
* **25 mai 2019** : Délai de recevabilité des contributions.
1. À l’interne, on parlera de sécurité des populations menacées par le grand banditisme, de sécurité au travail, de sécurité alimentaire dans certaines régions défavorisées du pays…. [↑](#footnote-ref-2)
2. À l’international, la sécurité apparait de plus en plus fréquemment dans le langage diplomatique et même dans le titre de certaines organisations. En guise d’illustration, on peut citer le Sommet sur la sécurité en Afrique centrale, le Conseil de Paix et de Sécurité de l’Union Africaine, le Conseil de Sécurité de l’ONU…. [↑](#footnote-ref-3)